NATIONS UNIES





Assemblée générale

Distr. LIMITEE

A/C.6/43/L.17/Corr.1 25 novembre 1988

CHINOIS/FRANCAIS/ ET RUSSE SEULEMENT

Quarante-troisième session SIXIEME COMMISSION Point 138 de l'ordre du jour

> PROJET D'ENSEMBLE DE PRINCIPES POUR LA PROTECTION DE TOUTES LES PERSONNES SOUMISES À UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION OU D'EMPRISONNEMENT

Autriche, Brésil, Espagne, Italie, Jamaïque, Pays-Bas, Portugal et Uruguay: projet de résolution

Ensemble de principes pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement

Rectificatif

Page 11

Remplacer Principe 40 par Clause générale